

tion, encore à l'état de projet, se réalisera.

consacrée par la charte de 1814 et expliquée par
l'ordonnance de février 1815.

comme parisien, et nous devons, du côté de la France, nous piquer de le faire par nous et par nous seuls. Le comité d'action se mettra en rapport sans doute avec les autres comités de France, s'il le juge utile, mais c'est lui et lui seul qui doit centraliser notre action.

M. le président expose ensuite le principe sur lequel doit reposer la souscription. On admettra à la fois les dons conditionnels, conformément au programme de Nancy, et les dons sans condition. Pour que la souscription sans condition soit possible, il faut que les souscriptions conditionnelles soient accompagnées de l'abandon d'une certaine somme en tout cas. Il est évident, en effet, que les petites cotisations seraient versées, si les grandes étaient conditionnelles et si, la somme de 500 millions n'étant atteinte, elles se retireraient; il se trouverait que les petites bourses auraient soulevé, tandis que les grandes fortunes ne donneraient rien. Il faut éviter à tout inconvénient, et voilà pourquoi on exigea que les grosses souscriptions conditionnelles soient accompagnées de dons fermes. L'assemblée approuve complètement cette idée fort équitable et fort pratique, et vote à l'unanimité l'adoption du principe.

La séance est levée. Le comité d'action se réunira demain dimanche, à neuf heures du matin.

Cette réunion, nous le répétons, a eu un résultat excellent. Elle a groupé sous un même principe toutes les opinions qui se coudoient et se combattaient. Elle a donné le branle à un mouvement patriotique qui ne demandait qu'à se manifester. Elle nous permet de concevoir les meilleures espérances de la souscription elle-même.

Nous publierons la première liste aussitôt qu'elle nous aura été communiquée.

Le grand concert de lundi au profit du rachat de la France s'annonce d'une très-brillante façon. Tout le monde rivalise de dévouement, d'art, d'admiration; sans compter les dames patronesses dont le zèle patriotique est, au-dessus de tout éloge. On sait que M. et Mme Jaill ont, dès le premier jour et par une inspiration fort généreuse, apporté à ce concert le concours de leur grand talent. Les artistes et l'orchestre du Grand-Théâtre ne sont point restés en arrière, et leur précieuse collaboration donnera un éclat de plus à cette fête de bienfaisance patriotique. Les auteurs des morceaux joués renonceraient à toucher leurs droits; la municipalité accorde gratuitement le local; les autres administratifs l'imitent. En somme, le comité n'aura guère de frais que les menues petites dépenses de mise en œuvre, tout le monde ayant tenu à honneur de donner son temps, son talent ou son argent.

Nous appelons l'attention de tous ceux qui s'intéressent à notre si excellente compagnie de P.-L.-M., sur le post-scriptum de nos Tablettes versaillaises de ce jour.

M. Xavier Grad, élève en pharmacie, 31, rue de l'Hôtel-de-Ville (pharmacie Guichon), nous écrit pour adresser, par notre intermédiaire, aux élèves pharmaciens de la ville un appel en faveur de la souscription nationale.

Il leur propose d'abandonner tous cinq jours, par mois de leur traitement jusqu'à complète libération du territoire.

Les souscripteurs forment eux-mêmes leurs versifications au comité lyonnais, mais ils sont priés de faire connaître leur adhésion à M. Grad, pour que la liste de souscription soit communiquée aux journaux.

Les employés de Banque, réunis le 5 courant, ont donné leur entière adhésion à la souscription nationale, et ont proposé, comme moyen, un prélèvement mensuel sur les appointements pendant une année.

Ils sont instamment priés d'assister à une nouvelle réunion, qui aura lieu mardi prochain 27 février, à 8 h. du soir, dans les salons du café de la Perle de Madrid, pour nommer une commission chargée de se mettre en rapport avec le comité exécutif lyonnais.

Nous recevons la note suivante:

L'Algérie sera représentée à l'Exposition de 1889, non-seulement par son industrie, mais par ses végétaux. Voici ce qu'en dit M. Rivière, directeur du célèbre jardin d'essai du Hamma, près d'Alger, à M. Tharel, directeur de l'Exposition 1889.

« Je serai avec plaisir que je contribuerai, non-seulement à enrichir une Exposition universelle de notre pays, mais encore à montrer que les ressources offertes notre colonie pour la production des végétaux. J'ai donc l'intention, monsieur, d'envoyer à l'Exposition et à plusieurs reprises, suivant les saisons, des spécimens des plantes que produit notre jardin du Hamma, soit comme plantes ornementales, soit comme plantes industrielles. »

Cette exposition végétale de produits pour ainsi dire exotiques, d'un genre entièrement nouveau, promet un grand succès d'originalité et d'intérêt.

La Compagnie des chemins de fer de Paris à la Méditerranée est autorisée, par suite de l'ouverture de la ligne de Chalon-sur-Saône à Dole, et sous réserve de la rectification des erreurs matérielles de distances et de taxes qui seraient ultérieurement reconnues, à modifier :

1° Le tableau général des distances servant de base à l'application des tarifs de grande vitesse en ce qui touche les gares de Fontaines, Chalon-sur-Saône, Varennes-le-Grand, Sennecey-le-Grand, Champvans-le-Cray, Valey et Montagny ;

2° Les tarifs généraux de petite vitesse de ou pour les mêmes gares.

Il vient d'être décidé, sur la proposition du ministre de la guerre, que le temps passé pendant les années 1870-1871 dans l'armée auxiliaire serait compté comme service dans l'armée active et inscrit sur les états de service.

Cette mesure excellente et profondément équitable s'applique aux hommes qui se trouvent et qui se trouveront un jour sous les drapeaux, et aux personnes qui remplissent des carrières dans lesquelles les années passées au service de l'Etat sont comptées.

Une décision ministérielle vient d'annuler un des décrets de la délégation de Tours.

Ce décret avait décidé que, vu les circonstances, les officiers de santé, médecins et pharmaciens militaires seraient maintenus en activité de service jusqu'à l'âge de soixante-deux ans.

Les circonstances qui avaient motivé cette mesure ayant cessé d'exister, les médecins et pharmaciens de première classe rentrent, à dater de ce jour, sous l'empire du décret constitutif de 1852, qui les admet d'office à faire valoir leurs droits à la retraite dès qu'ils ont atteint l'âge de soixante ans.

Cette mesure va créer immédiatement un certain nombre de vacances, et donnera la possibilité de remplacer dans les régiments existants la plupart des officiers de santé actuellement à la suite de ces corps. Elle permettra, en outre, d'assurer à quelques-uns

d'entre eux l'avancement auquel ils ont droit.

M. Chouvelon, vicaire de Longessaigne, a été nommé vicaire de Grézieux-le-Marché.

Le docteur Pamard, ancien député, ancien maire d'Avignon; membre de l'Académie de médecine, vient de mourir.

Beaucoup de curieux se pressent depuis quelques jours devant la grande vitrine de M. Dussor, le marchand de tableaux de la rue de l'Hôtel-de-Ville.

Le tableau qui attire les regards représente une femme élevant d'une main une torche et de l'autre serrant contre sa poitrine une épée brisée. A gauche, deux figures symboliques : l'Union et la Force; deux autres à droite : la Justice et la Liberté. Dans le fond, dans des ombres crépusculaires, une ville avec des remparts détruits.

Le tableau a pour titre : *La Revanche*, et est signé de M. Armbruster. Autant qu'on en peut juger de derrière les rideaux, l'effet de clair-obscur, école de Prud'hon, que le peintre a voulu représenter, est assez réussi.

Le public paraît très-fort goûter cette idée de la *Revanche*. C'est très-bien, mais pour avoir la chose dont le tableau de M. Armbruster est le symbole, il faudrait commencer d'abord par en moins parler, par être sages, par donner l'exemple du travail, de l'union, de la modération. Il faudrait qu'on vécût moins de haines; qu'il y eût moins d'ambitions, de vanités, d'avidités; il faudrait que M. Lucich, Lyon et consorts fissent moins souvent la dépense du voyage d'Anvers; que les bonapartistes voulussent bien se contenter de la part de dépouilles qui ont amassées durant vingt années, de pouvoir et de place; que les communistes voulussent bien cesser de nous promettre tous les jours leur retour avec accompagnement d'assassins et d'incendies.

Puis après dix ou quinze ans de sagesse, on verra tout, comme dit le Lyonnais.

Mais hélas! si nous continuons de la sorte, il est bien à craindre que nous n'ayons jamais la *Revanche* qu'en peinture!

M. Gaspard (André), de Lyon, qui a pris part au concours de plans pour le nouveau théâtre qui doit être construit à Genève, a obtenu un second prix de 2,250 francs. Nous ferons remarquer qu'aucun des projets n'ayant été trouvé exécutable sans modifications essentielles, le jury n'a pas cru devoir donner de premier prix.

Le second prix, obtenu *ex æquo* par M. Gaspard (André), prouve donc que le projet présenté par notre concitoyen était, sinon parfait, du moins l'un des deux meilleurs. Les autres projets couronnés sont dus à des Genevois.

Plainte a été portée à la police d'un vol avec effraction commis dans l'église de la Rédemption. Des malfaiteurs ont enfoncé le tronc et enlevé tout l'argent qu'il contenait.

M^{me} Ravinet, marchande, demeurant près de M^{me} Macon, a trouvé au marché de la Martinière, un porte-monnaie contenant la somme de soixante-dix francs environ et l'a rapporté au bureau du commissaire de police. Ce porte-monnaie avait été perdu par le sieur F...

Un vol domestique a été commis au préjudice de M^{me} Cronenberg. L'inculpée est la nommée P. (Mélanie), journalière, demeurant rue Jacquard, 11.

Elle a été écrouée.

L'avant-dernière nuit, un garde-urbain, qui faisait sa ronde, a relevé sur la place du Petit-Château, un individu inconnu frappé d'une attaque d'apoplexie. Le malheureux a été transporté à l'Hôtel-Dieu dans un état désespéré.

Hier, une femme inconnue entra chez la demoiselle T..., marchande de mercerie, quai Pierre-Séverin, 20, et lui demanda de la soie à coudre. Pendant que la marchande cherchait ce que cette cliente lui demandait, celle-ci emporta une somme de soixante francs qui se trouvait dans un tiroir ouvert.

Plainte a été portée à la police.

Il ne se passe pas de jour que nous n'ayons à enregistrer des vols commis dans les caves. Rue Garibaldi, 196, en plein jour, il a été volé au sieur D... un fût rempli et portant les initiales P. V. et la marque : *Falga et Cie, Béziers (Hérault)*.

Ce vol a été commis avec un aplomb sans bornes.

Un individu vêtu d'un paletot marron, avec une grande barbe noire a prié l'ordonnance d'un officier qui reste dans la maison de ne pas fermer la porte d'allée car il allait passer avec un fardeau.

Landremol ne se doutant de rien a obéi. Puis le voleur a chargé le fût sur une charrette qui attendait à la porte. Le roulier qui conduisait la charrette a pu être arrêté.

Un nouveau suicide à enregistrer.

Le nommé C..., âgé de 35 ans environ et ayant exercé la profession d'horloger, rue de la Reine, avait disparu de son domicile depuis le 13 février courant. On ne savait à quoi attribuer les motifs de sa fuite. Dans la journée d'hier, sa sœur, Joséphine C., envoya chercher des agents, et les pria d'enfoncer la porte de la chambre où couchait C... Elle pensait découvrir quelque lettre ou quelque indication. Les agents ouvrirent et l'on trouva cet homme étendu mort sur son lit, il avait une horrible blessure à la tête. C... s'était tiré un coup de pistolet dans la bouche.

On ignore quels sont les motifs qui l'ont déterminé à se donner la mort.

Ce qui est étrange, c'est que personne parmi les voisins, n'ait entendu la détonation.

Nous recevons, avec prière de le publier, l'avis suivant :

Les frères Lascombe, dont l'aîné, Eugène, était marchand vannier à Lyon, cours Vitton, 26, et le plus jeune Lazare, marchand de chaussures, même adresse, ont quitté furtivement Lyon le 14 janvier dernier, emportant leur mobilier et toutes leurs marchandises.

Ces individus sont l'objet d'une poursuite en banqueroute frauduleuse.

Les créanciers des frères Lascombe sont priés de se présenter au cabinet de M. le commissaire central, rue Saint-Jean, au Palais-de-Justice, pour faire connaître le montant et les causes de leur créance.

Les personnes qui seraient à même de fournir des renseignements sur le lieu où les frères Lascombe ont expédié leurs marchandises sont également priées de les faire parvenir à M. le commissaire central.

Hier, au Grand-Théâtre, reprise de *Norma*, de Bellini. Le spectacle, qui a été commencé trop tôt, semblait ne pas avoir attiré beaucoup de monde, mais petit à petit la salle s'est rem-

plie convenablement. Il n'était pas étonnant, d'ailleurs, que le public mit peu d'empressement à venir écouter un grand opéra où devait chanter un ténor qui tiendrait difficilement l'emploi sur des scènes de quatrième ordre. M. Jarricaud, qui fait tout son possible, ne peut, malgré ses efforts, arriver à faire plaisir.

Il n'a aucune habitude de la scène, se tient toujours mal, et, par l'effet d'une timidité que les coups de sifflet augmentent, perd encore les moyens très-insuffisants dont il dispose. A un certain moment, il y a eu presque tumulte.

M^{me} Fontenay-Ladois a été convenable; M^{me} Guillemain et M. Fauré également.

On annonce la prochaine reprise d'*Adrienne Lecouvreur*.

« *Adrienne Lecouvreur*, dit à ce propos le *Petit Lyonnais*, n'a pas été représentée à Lyon depuis 1851. Une des représentations de cette pièce au théâtre des Célestins fut marquée, à cette époque, par un drame dont beaucoup de personnes se souviennent encore. Un nommé Jobard, placé aux premières, poignarda une jeune femme assise près de lui et qui assistait au spectacle, en compagnie de son mari. »

Cette affaire fit grand bruit et se termina par la condamnation de Jobard aux travaux forcés à perpétuité.

Adrienne Lecouvreur sera jouée, ainsi que les *Couilles de la Vie*, au bénéfice de M. Martin.

Voici le programme du concert qui sera donné demain dimanche au Casino, par la Société des concerts, dirigée par M. Luigini, avec les concours de M^{me} Caroline Courrière, élève de Duprez.

Première partie.

1. Ouverture de *Haydée* (Auber).
2. Grande fantaisie sur la *Muette* (A. Luigini fils).
3. Air de la *Sonnambule* (Bellini), chanté par M^{me} Courrière.
4. Ouverture : les *Joyeux Commerces de Windsor* (Nicolai).

Deuxième partie.

1. Ouverture du *Pré aux Clercs* (Hérold).
2. Air de 1700, avec orchestre (redemandé), (Ant. Lotti), chanté par M^{me} Courrière.
3. La *Niobe*, variation brillante pour flûte (Rémusat), exécutée par M. Alrit, soliste.
4. Fantaisie sur le *Tristram* (A. Luigini fils).
5. Air d'*Acton* (Auber), chanté par M^{me} Courrière.
6. Marche du *Songe d'une Nuit d'été* (Mendelssohn).

On peut se procurer des billets à l'avance chez tous les marchands de musique.

Yu la modicité des prix, il ne sera pas démenti de contremarques. La salle sera chauffée.

Grattez un membre de l'Internationale, vous trouverez un bonapartiste — et vice versa.

Le fait suivant en est une preuve nouvelle. Voici ce qu'on lit dans l'*Emancipation* de Toulouse :

M. Albert Richard, de Lyon, uno des remarquables individualités de l'*Association internationale*, et M. Gaspard Blanc, son acolyte, viennent de publier une brochure dans laquelle, jetant avec cynisme leur masque républicain, ils déclarent se rallier à l'empire.

A la nouvelle de cette défection, la section de propagande et d'action révolutionnaire-socialiste de Genève a convoqué les membres de cette section, et, réunis en assemblée générale, ils ont adopté la résolution suivante, chef-d'œuvre du genre :

« Attendu que les susdits Albert Richard et Gaspard Blanc ont adhéré publiquement à l'empire et déclaré « le socialisme et la République incompatibles » ;

« Attendu qu'il est du devoir de toutes les sections de l'Internationale de protester contre toutes les défections, toutes les trahisons ;

« Considérant qu'il est de la dignité publique que les susdits Albert Richard et Gaspard Blanc ont déshonoré le drapeau du prolétariat et se sont vendus à l'empire ;

« Par ces motifs, les membres de la section de propagande et d'action révolutionnaire-socialiste de Genève déclarent traités à l'Association internationale des travailleurs lesdits Albert Richard et Gaspard Blanc, et les voient au mépris des internationalistes. »

Convinçus que la défection de quelques hommes n'empêche pas le prolétariat de suivre la voie émancipatrice, les membres de ladite section proclament de la circonstance pour affirmer de nouveau leurs principes socialistes-révolutionnaires, qui n'ont qu'un but, la République universelle, sociale et fédérative.

Pour la section et par ordre,

Le secrétaire : JULES MONTÉLÉ.

Le citoyen Albert Richard, dont il est question, est fort connu à Lyon. Il a exercé une grande influence sur le parti des internationalistes de notre ville. Il a été à l'Hôtel-de-Ville avec le général Cluseret et Bakounine; c'est lui qui, au congrès de Bâle, demandait la guerre à outrance contre les patrons; sur un autre terrain, il ne semblait pas pourtant partisan de la guerre à outrance, du moins pour son propre personnel, car il refusa de marcher lors de la levée en masse, et il fut obligé, nous dit-on, comme réfractaire, de quitter la France.

M. Albert Richard avait d'ailleurs trouvé moyen de concilier bien des choses inconciliables; ainsi, nous avons vu sous les yeux un roman, signé de son nom, approuvé par Mgr l'archevêque de Tours, et dirigé tout entier contre la révolution et les principes républicains, ce qui ne l'empêchait pas de faire étalage d'un républicanisme échevelé. Aujourd'hui, l'ami de Cluseret, l'auteur de ce roman réactionnaire, l'envahisseur de l'Hôtel-de-Ville, le chef du parti le plus avancé de Lyon, — se révèle bonapartiste!

Le *Sémaphore* parle d'un nouveau système de sténographie inventé par M. Pelletier, ingénieur civil de Marseille, et dit que le remarquable système permettra peut-être de vulgariser un art aujourd'hui indispensable à tout le monde. A l'aide de 17 signes seulement, posés méthodiquement sur une portée horizontale ou verticale de quatre lignes, on traduit la parole par émissions de voix. Or, c'est là le dernier degré de perfectionnement que cet art devait recevoir, car traduire la parole par les mots complets est chose impraticable; il faudrait autant de signes qu'il y a de mots dans notre vocabulaire.

Nous avons annoncé, il y a quelque temps, le grand concert que M. Ferdinando Rugliano, violoncelliste italien, donnera mardi prochain 27 février, à 8 heures du soir, salle Saint-Pierre, au Palais-des-Arts, au profit de l'œuvre du rachat de la France. M^{me} Zeiger, forte chanteuse Falcon; M. Jarricaud, ténor; M. Champin, basse; les chorales la *Lyre Lyonnaise* et *Lyre Gauloise*; M^{me} Chapard, pianiste; M. Ackermann, hautbois, et un orchestre d'amateurs de la ville, dirigé par M. Guichard, se feront également entendre dans cette soirée, qui promet d'être des plus attrayantes. Les artistes du Grand-Théâtre ne pouvant prêter, comme ils l'avaient promis, leur concours à M. Rugliano, le programme du concert a dû être modifié et sera composé de la manière suivante :

Première partie.

1. Ouverture de *Tancrède*..... Rossini.
2. Fantaisie sur *l'Opéra*..... Braga.
3. Air de *la dit-elle*, dans Ro-

bert le Diable..... Meyerbeer.

Chantée par M^{me} Zeiger.

4. Concerto pour piano..... Ketterer.
5. La *Fanchonnette*..... Clapissou.
6. Fantaisie pour hautbois..... Ackermann.
7. France ! France ! (Chœur)..... A. Thomas.

Chanté par les deux chorales réunies.

Deuxième partie.

8. Ouverture de la *Dame Blanche*..... Boeldieu.
9. Fantaisie-concerto, pour violoncelle, sur la *Sonnambule*..... Braga.
10. Grand air de *Jérusalem*..... Verdi.
11. Concerto pour piano (Norma)..... Sydney Smith.
12. Grand air de *Lucrèce Borgia*..... Donizetti.
13. Air du *Barbier de Séville*..... Rossini.
14. Les *Palcares*, chœur tiré d'un drame lyrique inédit..... Félicien David.

Le piano sera tenu par M. Jules Robert.

Le prix des places a été fixé de la manière suivante : Fautouils réservés, 10 fr.; Premières, 5 fr.; Secondes, 3 fr.

On peut se procurer des billets chez les marchands de musique.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le *Vin de Bernard*. Ce produit, approuvé par les Académies de médecine, est journellement ordonné par les médecins les plus distingués; son emploi est préférable à toute autre préparation tonique. Dépôt dans toutes les pharmacies.

DÉPÊCHES DU MATIN

24 Février. — 8 heures du matin.

Paris, 23 février.

La *Gazette de France* publie une note communiquée par les initiateurs du manifeste, disant que des efforts considérables, pour l'union des partis monarchiques, ont été faits dans l'Assemblée.

Ces efforts n'ont pas été stériles; l'entente établie entre des hommes séparés par la diversité de leurs antécédents, mais rapprochés par la communauté de leurs vues sur l'avenir de la France, a été saluée comme une grande espérance.

Cette union est effectivement la ressource suprême du pays.

La note insiste sur ce point, que nul ne songe à ébranler le gouvernement et la droite et le centre droit concourent à établir, et qu'ils sont toujours prêts à soutenir et résolu à pratiquer avec lui une politique franchement conservatrice.

La note confirme que le programme ne sera pas publié pour ne pas donner prétexte d'agitations.

Le programme subsiste avec les signatures, qui augmentent journellement.

Il portera ses fruits d'abord dans la conduite quotidienne du parti conservateur qui, étant plus uni, sera plus fort, et la politique actuelle devra prendre une allure plus ferme et plus arrêtée.

Ensuite, si de nouvelles crises surviennent, le parti conservateur sera prêt.

La France, quoi qu'il arrive, ne sera pas prise au dépourvu.

L'Union publie une lettre du député de La Rochette, indiquant comment les amis du comte de Chambord ont entendu le programme de la droite et constatant que le comte de Chambord reste complètement en dehors de cette manifestation.

Le même journal dit :

« Le vrai manifeste est celui qui donnerait lieu à une explosion soudaine de concorde et d'unité; ce serait une visite du comte de Paris au comte de Chambord. »

« Tant que cette visite ne sera pas faite, tremblons que tout le reste ne nous mène à des déceptions et à de nouvelles révolutions. »

M. Ernoul et Baragnon ont déclaré inexactes les récits publiés sur leur visite à Anvers.

Le *Journal de Paris* croit que le gouvernement a voulu, par le projet Lefranc, mettre le principe républicain au-dessus de toute discussion.

Il dit que le gouvernement n'a pas ce droit tant qu'on ne se sera pas prononcé sur la question de république ou de monarchie.

Il en conclut que si le gouvernement n'a pas une telle intention, il doit rédiger le projet Lefranc d'une manière plus claire.

Le *Temps* dit que le gouvernement est résolu à intervenir énergiquement lors de la discussion générale et à faire des pouvoirs qu'il demande une question d'existence.

Le ministre de la guerre va mieux.

M. de Kératry a été reçu dans la matinée par M. Thiers. Il retourne demain à Marseille.

Le pape, dans un consistoire tenu dans la matinée, a préconisé 28 évêques, dont 20 d'Italie, 2 de Russie, 1 de Styrie, 1 de Pologne et d'autres *in partibus*.

L'Assemblée a rejeté l'amendement Berenger et adopté l'article premier de la loi sur la magistrature.

La commission de l'instruction primaire a repoussé les 6 premiers articles du projet Simon.

Toutefois elle n'a pas décidé définitivement si le mot *obligation* serait ou non introduit dans la loi.

La commission prendra lundi prochain une décision sur ce point.

Grelier, membre du comité central, a été arrêté hier.

La Bourse a été ferme jusqu'à 2 heures 1/2. Cours le plus haut 56.52 30.15. Réaction en clôture 56.45 89.95, par suite de bruits inquiétants relatifs au différend anglo-américain, et les consolidés anglais étant arrivés en hausse de 1/8 au début.

Ils ont reperdu ensuite cette amélioration.

Le comptant a les mêmes cours qu'à

terme. La plupart des valeurs sont en hausse : Suez 295, Orléans 860, Lyon 862, Italien 65.80. Les bourses d'Italie et d'Allemagne sont fermes.

Paris, 24 février, 5 h. 35 soir.

M. de Chambrun a présenté au projet Lefranc un amendement ajoutant le mot « Constituant » au mot « Assemblée » et le mot « provisoire » au mot « gouvernement ».

On doute que le gouvernement accepte aucune modification à son projet.

La gauche a préparé un projet de loi électorale qu'elle déposera prochainement.

L'Union républicaine prépare un manifeste rédigé par M. Louis Blanc.

La commission d'initiative a repoussé la proposition de M. Laurier pour la libération du territoire moyennant le rachat des chemins de fer par l'Etat.

Un nouveau journal, *l'Etoile*, lequel a paru hier matin à l'imprimerie du *Gaulois*, a reçu hier soir l'ordre de suspendre sa publication.

Anvers, 23 février.

Une foule nombreuse stationne devant l'hôtel Saint-Antoine. Les cris de : « A bas le conspirateur ! Vive le comte de Chambord ! » se font entendre, ainsi que des sifflets et des huées.

Les abords de l'hôtel sont gardés par la police.

Un piquet de gendarmerie est consigné dans la cour du Palais-de-Justice.

Bruxelles, 23 février.

A la Chambre des représentants, M. Defré, interpellant le gouvernement, a dit :

« La France, pays ami de la Belgique, est actuellement troublée par des prétendants et un de ces prétendants est venu chez nous conspirer contre la tranquillité de la France. Je ne demande pas de rigueur, mais je recommande la prudence. »

Le gouvernement d'Anvers et d'autres fonctionnaires ont fait une visite au comte de Chambord. M. Defré blâme le gouvernement d'avoir donné aux princes français un témoignage de sympathie.

Le gouvernement, a-t-il ajouté, ne suit pas une politique nationale. Il compromet la Belgique.

Le ministre des affaires étrangères a dit que la France est alliée de la Belgique et qu'il ne l'oubliera jamais.

Le comte de Chambord n'est pas un conspirateur. Le gouvernement ne lui a donné aucun témoignage de sympathie; il ne lui a envoyé aucun fonctionnaire.

Tout ce qui a eu lieu à Anvers consiste en actes de courtoisie.

M. Defuisseaux, rappelant l'incident Victor Hugo, demande l'abrogation de la loi sur les étrangers.

Le chef du cabinet propose l'ordre du jour.

L'incident est clos.

DÉPÊCHES DU SOIR

24 Février. — 3 heures du soir.

Paris, 24 février.

Le *Journal officiel* publie un décret qui suspend le journal *l'Etoile*, publication dont le but était d'éluder la suspension du *Gaulois*.

Dans les réunions d'hier de la droite et du centre droit, le projet Lefranc a été vivement discuté.

L'impression qui paraît prévaloir est que le projet serait adopté moyennant quelques modifications tendant à en préciser le sens et la portée.

On espère que les explications données aujourd'hui par

Etude de **M^e Cornu**, avoué à Lyon, rue Centrale, 54.

VENTE

par licitation, avec concours d'étrangers, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, en deux lots séparés :

1^o De **bâtiments d'habitation** et d'exploitation, avec cour, jardin et pré.

Le tout situé à Francheville, lieu de Bel-Air.

2^o D'un **immeuble** en nature de terre, pré et lavoir.

Situé à Francheville, lieu du Pont d'Alai.

Dépendant de la succession de Catherine Bayard et de la communauté ayant existé entre elle et François Crozier, son deuxième mari.

Mises à prix :

Premier lot... 3,000 fr.

Deuxième lot... 1,000 fr.

Adjudication au samedi neuf mars mil huit cent soixante-douze, à midi.

Pour les renseignements, s'adresser à **M^e Cornu**, avoué à Lyon, rue Centrale, 54, et à **M^e Mathian**, avoué à Lyon, rue Neuve, 7, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

Pour extrait :

Cornu, avoué.

2527

Etude de **M^e Guillemin**, avoué à Lyon, place d'Albon, numéro 1.

VENTE

de biens de mineurs, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, consistant en une

MAISON

composée de rez-de-chaussée, premier étage et greniers au-dessus, située à Lyon, impasse des Pierres-Plantées, qui prend son entrée Grande-Côte, 11, en face la rue Masson.

Mise à prix... 5,000 fr.

Adjudication au samedi vingt-trois mars mil huit cent soixante-douze, à midi.

Signé : GUILLERMAIN,

avoué.

2524

Etude de **M^e Bertrand**, avoué, rue Paradis, 54 b, Marseille.

VENTE

aux enchères publiques, devant le tribunal civil de Marseille, le mardi cinq mars mil huit cent soixante-douze, à une heure et demie après-midi, au palais-de-justice, à Marseille, troisième chambre :

1^o D'un **grand domaine rural**, situé à Marseille, quartier de Saint-Giniez, au rond-point du Prado, d'une contenance de cinquante-huit mille sept cent quatre-vingt-trois mètres trente centimètres environ, complanté en prairies, arbres fruitiers, avec maison de maître et de fermier.

Mise à prix... 40,000 fr.

2^o De l'établissement dit le Château des Fleurs, situé au même quartier du rond-point du Prado, actuellement loué à la Société du tir marseillais, d'une contenance d'environ cinquante mille deux cent soixante mètres cinquante centimètres carrés, maison de maître et de fermier, serre, arbres de haute futaie et fleurs.

Mise à prix... 60,000 fr.

3^o Maison allée de Meilhan, 23, à Marseille, élevée de trois étages sur rez-de-chaussée, porte

d'entrée, trois fenêtres à chaque étage et cour sur le derrière.

Mise à prix... 25,000 fr.

4^o Maison avec four à cuire le pain et petite maison en face, situées à Marseille, quartier de Saint-Giniez, sur la deuxième ligne du Prado, élevée de deux étages sur rez-de-chaussée, avec remise.

Mise à prix... 2,000 fr.

5^o Maison, rue Sénac, 28, à Marseille, élevée de trois étages sur rez-de-chaussée, percée de trois fenêtres à chaque étage, et a un jardin sur le derrière.

Mise à prix... 15,000 fr.

6^o Maison, rue Sainte-Barbe, 33, à Marseille, élevée de quatre étages sur rez-de-chaussée, et percée de trois fenêtres à chaque étage.

Mise à prix... 10,000 fr.

7^o Maison, Grande-Rue Marceau, 33, à Marseille, élevée de deux étages sur rez-de-chaussée, et percée à chaque étage de neuf fenêtres de façade, avec cour et jardin sur le derrière.

Mise à prix... 10,000 fr.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à **M^e Bertrand**, avoué près le tribunal civil de Marseille, dont l'étude est sise en ladite ville, rue Paradis, 54 b, poursuivant la présente vente, et au greffe du tribunal, où le cahier des charges devant servir à ladite vente a été déposé.

2529 Signé : BERTRAND, avoué.

Etude de **M^e Oulmann**, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 100.

VENTE

par licitation, avec concours d'étrangers, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, de grands

BÂTIMENTS ET COUR

pouvant servir à un établissement industriel, sis près le cours d'Herbouville, montée de la Carrière, commune de Caluire, confinés au nord, par la montée de la Carrière, au couchant, par le chemin de la Bruyère.

Adjudication au samedi deux mars mil huit cent soixante-douze, à midi, au Palais-de-Justice.

Mise à prix... 30,000 francs.

Outre les clauses et conditions du cahier des charges.

Pour extrait :

Signé : OULMANN, avoué.

Pour les renseignements, s'adresser à **M^e Oulmann**, avoué poursuivant, à **M^e Tropez**, avoué coadjuteur, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

2477

Etude de **M^e Oulmann**, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, numéro 100, et de **M^e Bernard**, notaire à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, numéro 104.

VENTE

ensuite de décès, avec subrogation au bail des lieux :

1^o D'un **fonds de cafetier** débitant ;

2^o D'un **fonds de peintre-plâtrier**, tous les deux exploités à Lyon, rue des Farges, numéro 36, dépendant de la succession d'Adrien Baudouin.

Adjudication au mercredi vingt-huit février mil huit cent soixante-douze, à une heure de l'après-midi, en l'étude de **M^e Bernard**, notaire.

La mise à prix dudit fonds sera

indiquée au moment des enchères.

Pour extrait,

Signé : OULMANN, avoué.

Pour les renseignements, s'adresser à **M^e Oulmann**, avoué, et à **M^e Bernard**, notaire, 2531

Etude de **M^e Robin**, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, n^o 74.

VENTE

par la voie de la licitation judiciaire, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, du samedi neuf mars mil huit cent soixante-douze, à midi,

D'UNE MAISON

dite le Grand-Café de Condrieu, sise en la commune de Condrieu (Rhône), ayant rez-de-chaussée, caves voûtées, premier et deuxième étages, avec cour, petit jardin, pavillon, grange, écurie et dépendances.

Mise à prix... 10,000 francs.

Nota. — Pour plus amples renseignements, s'adresser à **M^e Robin**, avoué poursuivant, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

Pour extrait :

Signé : A. Robin, avoué.

2523

(Troisième publication.)

Le mercredi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro 62.

2532

Le samedi huit février mil huit cent soixante-douze, à midi précis, il sera procédé, en l'étude de **M^e Lombard**, notaire à Lyon, rue Grenette, numéro 45, à la vente aux enchères de diverses constructions saisis, élevées sur le terrain des hospices, sises à Lyon, rue Rabelais, numéro